



Hôtel de Ville

Place de l'Hôtel de Ville

93420 Villepinte

Tél. : 01 41 52 53 00

Documents obligatoires à fournir et à transmettre à la Direction Enfance-Education ou à l'antenne Vert Galant

Pour le renouvellement du quotient :

- La copie de la feuille d'imposition 2018 sur les revenus 2017, pour les familles non bénéficiaires du quotient CAF.
- L'attestation (la dernière) CAF pour les familles bénéficiaires d'un quotient CAF.
- Reçu de recouvrement pour les factures en impayées acquittées auprès du Trésor Public de Tremblay.

Pour l'accès aux activités :

- Le formulaire de renseignements ci-joint rempli, daté et signé.
- La fiche sanitaire ci-jointe remplie, datée et signée (une pour chaque enfant).
- La copie du rappel de vaccination pour tous les enfants (Pages 90 à 93).
- La copie du dernier bulletin de salaire ou l'attestation de l'employeur justifiant des revenus du foyer.